

## NOTE AU COMITE DE CONCERTATION

Objet : Approbation définitive de la texte- cadre Stratégie nationale de Développement durable (SNDD)

### Introduction et/ou antécédents

Le 25 septembre 2015, le Programme de Développement durable à l'horizon 2030 (Programme DD 2030), qui s'articule autour de 17 objectifs de développement durable (ODD) et de 169 cibles, a été adopté par tous les chefs d'état et dirigeants des gouvernements des Nations Unies.

C'est dans ce cadre que le Comité de concertation a mandaté la Conférence interministérielle du Développement durable (CIMDD), établie en 2013, à contribuer à la mise en oeuvre du Programme DD 2030 en Belgique le 22 février 2016. Une de ses premières missions a été assez naturellement l'élaboration d'une texte- cadre Stratégie nationale de Développement durable pour fournir un cadre cohérent aux travaux.

### Exposé

La CIMDD s'est réunie sous la présidence de la Flandre pour aligner la SNDD au Programme DD 2030 des NU le 18 avril 2015. Le groupe de travail technique SNDD a été chargé de proposer une adaptation du texte-cadre de la SNDD pour qu'il reflète les nouveaux engagements adoptés par les niveaux fédéral et fédérés (visions et plans) et ce pour le 15 septembre 2016.

La CIMDD a donné son accord de principe au projet du texte-cadre de la SNDD le 3 octobre 2016. Par la suite, la CIMDD a chargé la Ministre Marghem d'adresser en son nom une demande d'avis au Conseil fédéral du Développement durable (CFDD), lui demandant d'émettre un avis commun, concerté avec les organes de concertation des entités fédérées.

Un groupe de travail intercabineaux s'est réuni le 8 février 2017 pour préparer l'approbation finale du texte-cadre de la SNDD par la CIMDD. Lors de cette réunion, il a été convenu que toutes les entités fédérées le feraient approuver en interne pour la fin février 2017, avant de soumettre la SNDD à l'approbation définitive de la CIMDD.

A la demande de la Région Wallonne, suivie par celle de l'Autorité fédérale, ce délai a été prolongé à deux reprises.

La CIMDD a définitivement approuvé la texte- cadre SNDD au moyen d'une procédure électronique le 3 mai 2017.

### Projet de décision

Le Comité de concertation :

- Prend acte de la texte- cadre SNDD définitive, telle qu'elle a été approuvée par la CIMDD le 3 mai 2017 (cf. les versions néerlandaise et française en annexe)
- Charge la CIMDD de la mise en oeuvre de la texte- cadre SNDD

### Membres introduisant le dossier

Geert Bourgeois

Ministre-Président du Gouvernement flamand,

Ministre flamand de la Politique étrangère et du Patrimoine immobilier